

2me Session, 5me Parlement, 19 Victoria, 1856.

(BILL LOCAL.)

BILL.

Acte pour placer sous le contrôle de deux commissions distinctes les chemins à barrières de Québec et de la Pointe-Lévi.

Reçu et lu, la première fois, vendredi, 7 mars 1856.

Seconde lecture, jeudi, 13 mars 1856.

M. EVANTUREL.

TORONTO :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.